

Bienvenue au Foyer International des Etudiantes dont la mission est  
L'accueil et l'échange entre les étudiantes de toutes nationalités.

## RÈGLEMENT & SERVICES STAGIAIRES

### I. RÉSERVATIONS & FRAIS DE SÉJOUR

Quelques places en long séjour sont réservées pour des étudiantes-stagiaires.

#### ART.I.1 RÉSERVATIONS

Les demandes de réservations sont traitées dans l'ordre d'arrivée en fonction des places disponibles. Les candidates doivent fournir une convention de stage émanant d'un organisme d'enseignement supérieur pour pouvoir bénéficier du tarif stagiaire. Pour toute réservation, il est demandé de verser des arrhes d'un montant correspondant à 30% des frais d'hébergement du premier mois remboursables jusqu'à deux semaines avant le début du séjour. En cas d'annulation de la réservation moins de deux semaines avant le début du séjour, aucun remboursement n'est possible.

#### ART.I.2 FRAIS D'HÉBERGEMENT

Le tarif mensuel s'applique du 1<sup>er</sup> au 30 ou 31 du mois. Pendant la période été, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, le séjour comprend le petit déjeuner et le tarif est majoré. Pour les arrivées ou départs en cours de mois, le foyer applique le tarif par nuit ou le tarif mensuel selon ce qui revient le moins cher pour vous. Il n'est pas possible de payer un « demi-mois » ou par semaine comme stagiaire. Le tarif passager étant plus élevé que le tarif stagiaire, il vous revient quelquefois moins cher de payer le mois entier au tarif stagiaire, même si vous partez quelques jours avant.

#### ART.I.3 PAIEMENTS

Les stagiaires doivent régler leur chambre **entre le 1<sup>er</sup> et le 10 de chaque mois**. En cas d'absence pendant un week-end ou pendant les vacances, le mois reste dû intégralement. Les règlements se font aux bureaux de l'entresol ou à la réception par chèque, par carte bancaire, ou en espèces. Vous pouvez aussi régler par virement mensuel à notre banque dont les coordonnées sont :

Intitulé :	FOYER INTERN ETUDIANTES
Adresse Banque :	Société Générale SG Paris Saint Michel 10 rue Thenard 75005 Paris
RIB :	30003 03085 00037263478 69
N° IBAN :	FR76 3000 3030 8500 0372 6347 869
BIC/SWIFT	SOGEFRPP

*Les éventuels frais et commissions retenus sur votre chèque ou votre virement seront à votre charge.*

#### ART.I.4 DÉPARTS

Aucun délai de préavis n'est requis, mais nous vous demandons d'informer le foyer de votre date de départ dès que vous la connaissez.

#### ART.I.5 PROLONGATIONS DE SÉJOUR

Les prolongations de séjour sont accordées selon les disponibilités.

Le règlement intérieur a pour but de préserver un cadre de vie harmonieux.  
Il appartient aux résidentes de veiller au respect de ces règles et à l'application des principes de vie collective.  
**Toute personne qui perturbera le bien-être de la collectivité sera mise à la porte**



## II. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### ART. II.1 HORAIRES ET ACCÈS

Du 1er octobre au 31 mai, le Foyer ferme à 1h 30 et rouvre à 6h en semaine et reste ouvert les nuits des vendredis et samedis. Aucun accès (entrée ou sortie) n'est possible pendant les heures de fermeture. Du 1er juin au 30 septembre inclus, le Foyer reste ouvert toutes les nuits. Le jour d'arrivée, la chambre est disponible à partir de 14h. Le jour du départ la chambre doit être libérée avant 10h le samedi et le dimanche, avant 12h du lundi au vendredi.

### ART. II.2 CLÉ

La clé de votre chambre est personnelle, vous la gardez toute la durée de votre séjour. Il est interdit de confier votre clé de chambre à qui que ce soit, **y compris famille et amis**. Fermez toujours votre porte à clé quand vous quittez votre chambre. Toute perte sera facturée 30€.

### ART. II.3 VISITES

Elles sont autorisées de 9h à 22h, en nombre limité. Vos visiteurs doivent **OBLIGATOIREMENT** vous demander à la réception. Ils ne sont pas autorisés à rester dans votre chambre ni dans les autres espaces communs du Foyer (bibliothèque, solarium, terrasse) en votre absence et doivent quitter le Foyer **au plus tard avant 22h**.

Vous êtes responsable du bruit ou des dégâts que peuvent causer vos visiteurs.

Personne de l'extérieur n'est autorisé à passer la nuit au Foyer sans en avoir reçu l'accord de l'administration et être enregistré à la réception, selon les disponibilités (**personne n'est autorisé à dormir dans votre chambre**). La personne devra alors acquitter le prix de la nuit au tarif "passager."

### ART. II.4 ABSENCES

Les stagiaires doivent remplir une fiche de sortie pour toute absence supérieure à une journée.

### ART. II.5 BRUIT

Les passagers, stagiaires et résidentes doivent observer le silence le plus strict entre 22h. et 8h. du matin.

Si vous êtes gênée par du bruit dans le Foyer, n'hésitez pas à le signaler à la réception afin que l'on intervienne aussitôt: vous rendez service à tout le monde.

Le climat du Foyer doit permettre à chacune de poursuivre ses études et de se reposer dans de bonnes conditions.

### ART. II.6 HYGIÈNE ET PROPRETÉ

Le Foyer n'étant pas un hôtel, vous êtes responsable de l'entretien de votre chambre et de la collecte des déchets ménagers et du tri (plastique, papier, verre). Vous devez conserver votre nourriture dans des boîtes hermétiques.

Il est interdit de laver et de faire sécher du linge dans les chambres, d'y faire la cuisine, de fixer des documents sur les murs en dehors des panneaux de liège. En outre il n'est pas permis d'y garder des animaux.

Le personnel est autorisé à visiter les chambres pour en vérifier le bon entretien et y faire tous travaux nécessaires.

### ART. II.7 DÉGRADATIONS

Toute dégradation dans votre chambre ou dans les parties communes entraînera une facturation correspondant aux frais de remise en état ou remplacement.

### ART. II.8 SÉCURITÉ ET ALARME

Toute flamme, tout appareil de chauffage ou de cuisine (plaques chauffantes, appareils de cuisson à vapeur, grille-pain, résistances de toutes sortes, camping gaz, etc.) **ainsi que les bougies** sont strictement interdits dans les chambres. Il est aussi interdit de s'asseoir sur le rebord des fenêtres et d'y déposer ou suspendre des objets.

En cas de feu l'alarme générale se déclenche et les personnes résidant au foyer doivent quitter leur chambre **immédiatement**, dans le calme et sans utiliser l'ascenseur.

### ART. II.9 TABAC , ALCOOL ET DROGUE

Il est interdit de fumer dans tout le bâtiment.

Quiconque sera sous l'emprise de l'alcool ou en possession de substances illégales sera expulsé immédiatement.

### ART. II.10 TABAC

Il est interdit de fumer dans toutes les parties communes du Foyer. Cela est toléré dans les chambres individuelles.

### ART. II.11 DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées dans le cadre de la réservation et du séjour sont susceptibles d'être conservées sans limite de durée. Vous avez un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données vous concernant.



En plein cœur de Paris, Le Foyer vous offre un cadre de vie agréable et fonctionnel.  
Le personnel du Foyer est à votre écoute pour répondre à vos besoins.

### III. SERVICES

#### INTERNET

Le réseau sans fil permet un accès internet gratuit partout dans le Foyer, y compris dans les chambres.  
Toute navigation sur internet doit respecter les lois en vigueur. Le téléchargement illégal et les actions de nature raciste, pornographique, ou criminelle peuvent entraîner des poursuites en justice et votre expulsion immédiate du Foyer.  
Il est de la responsabilité de chacune d'assurer la sécurité de son ordinateur.  
Le Foyer décline toute responsabilité en ce qui concerne :

- les dommages éventuels provoqués par des virus informatiques.
- le paiement d'amendes ou les poursuites en justice pour les usages illégaux d'internet.

#### ESPACES COMMUNS

**TERRASSE ET « SOLARIUM »:** 7ème étage, ouverts de 9h à 22h30  
**BIBLIOTHÈQUE:** 5ème étage, ouverte 24/24 pour les résidentes du Foyer ; prêt du lundi au vendredi de 14h à 18h.  
**SALLES DE TRAVAIL ET SALLES POUR CONVERSATIONS SKYPE, TEL ETC.:** à l'entresol  
**CUISINES:** du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup> étage, plaques électriques, fours microondes et traditionnel, grille-pain. *Vaisselle non fournie.*  
**DOUCHES:** du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup> étage.  
**SOUS-SOL:** espace détente, salle de sport, salle de musique, laverie  
**MACHINES À LAVER ET SÈCHE-LINGE:** 1er sous-sol  
**LOCAL POUCELLE:** au rez-de-chaussée

#### CHAMBRES

**RÉFRIGÉRATEUR:** un dans chaque chambre.  
**DRAPS:** *NON FOURNIS*  
**MÉNAGE:** fait une fois par mois  
**ENTRETIEN COURANT** (ex: ampoule électrique grillée, lavabo bouché, etc.): signaler tout problème à la réception.

#### RÉCEPTION

**SÉCHOIR À CHEVEUX**  
**FERS À REPASSER**  
**CADDIE**  
**ASPIRATEUR**  
**PLACARDS:** pour la location de placards supplémentaires, s'adresser à la réception le matin.  
**BAGAGERIE:** dépôt et retrait des valises sur rendez-vous, s'adresser à la réception. Tout bagage non repris au départ sera jeté.

#### HÉBERGEMENT TEMPORAIRE DES VISITEURS

Les visiteurs doivent acquitter le prix de la nuit au tarif « passager » en vigueur. D'octobre à mai, le Foyer n'héberge pas les hommes.

#### RÈGLEMENTS

Sont acceptés les règlements par chèque, virements, carte bancaire ou espèces.

Intitulé :	FOYER INTERN ETUDIANTES
Adresse Banque :	Société Générale SG Paris Saint Michel 10 rue Thenard 75005 Paris
RIB :	30003 03085 00037263478 69
N° IBAN :	FR76 3000 3030 8500 0372 6347 869
BIC/SWIFT	SOGEFRPP
<i>Les éventuels frais et commissions retenus sur votre chèque ou votre virement seront à votre charge.</i>	

BON SÉJOUR !



Foyer  
International  
des Etudiantes

93, boulevard Saint-Michel  
75005 Paris  
T. +33 1 43 54 49 63  
F. +33 1 43 54 23 45  
www.fie.fr